Un gel des avoirs Bouteflika en Suisse est-il envisageable?

Le président Abdelaziz Bouteflika, après avoir ouvernement, s'apparenqu'il quitterait le pouvoir avant le 28 avril prochain. Quelle que soit l'issue des tractations en cours, la législation suisse offre au Conseil fédé-ral la possibilité d'intervenir indirectement dans la crise institutionnelle qui frappe l'Algé rie, par le blocage des valeurs patrimoniales appartenant au président algérien et à son entourage, en application de la loi fédérale sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politique-

ment exposées à l'étranger (LVP).

Compte tenu des liens Encore faut-il que étroits qu'entretient le président Abdelaziz Bou-teflika avec la Suisse, il n'est en effet pas exclu la provenance des valeurs patrimoniales – si tant est qu'elles que lui-même ou ses proches jouissent aussi se trouvent en d'intérêts financiers au sein de notre place finan-cière. Or la loi sur les Suisse – soit d'origine valeurs patrimoniales d'origine illicite (LVP) est entrée en vigueur le 1er juillet 2016, en criminelle

réponse notamment aux événements du Printemps arabe. Lors de ces bouleversements sur venus en Tunisie et en Egypte notamment, le Conseil fédéral avait immédiatement réagi er bloquant les avoirs des présidents Ben Ali et Moubarak ainsi que de leurs proches. Les pro-cédures ouvertes ont récemment abouti à la restitution d'une partie des fonds séquestrés à la Tunisie et à l'Egypte.

Dans le contexte du Printemps arabe, le

Conseil fédéral ne disposait pas de base légale formelle en la matière pour agir. Il s'était alors fondé dans l'urgence en vertu des prérogatives que lui confère la Constitution pour sauvegar der les intérêts du pays (art. 184 al. 3 Cst). Doré-navant, la loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite constitue un puissant instrument, juridique lors de la survenance de tels événements. A ce titre, la crise institutionnelle en Algérie pose la question de l'application de cette loi. Il s'agirait d'une situation inédite. Le Conseil fédéral n'a pas encore eu l'occasion d'user du pouvoir conféré par ce texte légal. La LVP consacre notamment le blocage à titre préventif des avoirs appartenant à des «potentats». Aucune définition du terme de «potentat» n'est contenue dans la loi. Il vise, selon le Conseil fédéral. «les diripéants é trangers qui abusent ment juridique lors de la survenance de tels

rédéral, «les dirigeants étrangers qui abusent de leur pouvoir pour s'approprier des valeurs patrimoniales par des actes de corruption ou d'autres crimes et les détourner ensuite vers des places financières étrangères». La loi conditionne le blocage préventif de valeurs patrimoniales qui appartiennent grosso modo au chef de l'Etat, aux membres de son gouvernement, aux personnes exerçant des fonctions régaliennes au sein du pays concerné ainsi qu'à leurs

Si cette prémisse est remplie, le blocage n'est admissible que si le gouvernement ou certains membres du gouvernement de l'Etat d'origine «ont perdu le pouvoir ou un changement de celui-ci apparaît inexorable» (a); si le degré de corruption dans l'Etat d'origine est notoirement élevé (b); si les valeurs patrimoniales proviennent vraisemblablement d'actes de corrup-

tion ou de gestion déloyale ou d'autres crimes (c); et enfin, si la sauvegarde des intérêts de la Suisse exige le blo-cage de ces valeurs patri-moniales» (d). Avant d'or-donner le blocage, le Conseil fédéral est tenu de se renseigner sur la position des principaux Etats partenaires et des autres organisations internationales. Dans ce contexte, le cas de l'Algérie est particuliè-

rement intéressant. Le président Abdelaziz Bouteflika est au pouvoir depuis 1999 et a été réélu à trois reprises. Les manifestations récla-mant le départ du président algérien durent depuis plus de six semaines. Contrairement à depuis plus de six semaines. Contrairement à la Tunisie et à l'Egypte, le peuple algèrien n'a pas la même posture face à son président et ne souhaite pas le renverser par la force. L'armée, qui ajoué un rôle considérable en Egypte, sou-tient le peuple algérien. Elle appelle du reste l'application de l'art. 102 de la Constitution algé-rienne afin de déclarer l'état d'empêchement du président Bouteflika. Celui-ci a fini par céder. Il a ropois de démissionner avant le céder. Il a promis de démissionner avant le 28 avril. L'ensemble de ces paramètres laisse à penser que le président Bouteflika perdra le pouvoir ou, du moins, qu'un changement est inexorable en Algérie, ouvrant la voie à une

action du Conseil fédéral.

Le degré de corruption du pays est avéré; l'indice de perception de la corruption, établi par Transparency International en 2018, classe l'Algérie parmi les pays les plus corrompus de la planète. Reporters sans frontières et Amnesty International ont également dénoncé les restrictions par le pouvoir algérien à la liberté de la presse et à la liberté d'expression ainsi que des atteintes à la garantie d'un procès équitable. Si ces éléments permettent de considérer que le degré de corruption et les restrictions à ceres libertés individuelles sont avérés, encore faut-il que la provenance des valeurs patrimoniales - si tant est qu'elles se trouvent en Suisse

- soit d'origine criminelle. A cette condition, la prudence est de mise. Si la corruption apparaît endémique, des indices sérieux de détournements de fonds publics à des fins privées par le président Bouteflika ne sont pas démontrés. Certes, les quatre mandats du président algérien ont été émaillés de scan-dales de corruption, de dilapidation des deniers uaies uce corrupin, de unapidation des demines publics ou de favoritisme au profit des proches du sérail présidentiel. Il est toutefois difficile d'en déduire – même au stade de la vraisem-blance – que le président algérien et ses proches aient pu détourner des valeurs patrimoniales our les placer au sein de notre place financière

Enfin, le blocage préventif doit pour suivre la sauvegarde des intérêts de la Suisse. A coup sûr un blocage préventif précipiterait d'autant plus la chute du président Bouteflika. Cependant, les personnes susceptibles de le remplacer – temporairement du moins – pourraient être issues du clan présidentiel. Le danger d'un tel scénario serait d'être qualifié, par le pouvoir en place, d'immixtion, voire d'ingérence dans la politique intérieure de l'Algérie, ce qui serait susceptible de remettre en cause la crédibilité de la Suisse sur le plan international. Ce d'autant plus qu'il n'est pas certain que nos Etats parte-naires se comportent de la même manière. Comme l'écrit justement le Conseil fédéral, lors de la mise en consultation de la LVP, les considérations politiques telles que les intérêts de politique étrangère, des droits de l'homme, de l'économie et des autres intérêts de la Suisse

doivent être prises en considération.
La perspective d'une intervention du Conseil fédéral resterait donc pour l'heure théorique compte tenu des risques qu'elle représenterait et de l'évolution actuelle des événements en Algérie. En revanche, si le pouvoir algérien devait s'atteler à mener une politique répressive contre les manifestants avec les risques d'enve-nimement et de chaos qu'elle comporte, et que le président Bouteflika revenait sur sa prom de démissionner, la Suisse disposerait alors d'une carte à jouer. Si ce n'est pas l'Algérie, qu'en sera-t-il du Venezuela?

PASCAL DE PREUX AVOCAT, ASSOCIÉ, RESOLUTION LEGAL PARTNERS



LES BLOGS

Tensions binaires Je profite de mor séjour à Rome, en travaillant, en

en travaillant, en faisant des trucs. C'est vraiment très joli ici. L'été approche et j'ai hâte de nager dans la mer», écrit un

résident de l'Istituto Svizzero qui a ouvert un

blog au ton très libre. A lire sur le

site du «Temps» à l'adresse https:// blogs.letemps.ch

DANIEL TRAJILOVIC AVOCAT. RESOLUTION LEGAL PARTNERS



L'impossible séparation

Les aventures des insulaires britanniques avec le Brexit sont une expérience historique sans précédent: elles attestent de l'impos-sibilité de la séparation à l'amiable. On se gausse des gesticulations désespérées de Theresa May pour rassembler une majorité à Westminster en faveur de son accord négo cié avec l'Union. On moque les tergiversa-tions et retournements des députés aux Communes, les hésitations et calculs travail-Communes, les nestatoris et actuels travallistes aussi comiques que les palinodies des conservateurs. On finit par prendre les membres du parlement pour des individues incapables de penser aux intérêts primordiaux du Royaume-Uni. On en conclut que, livrées à pareille irresponsabilité, les institutions britanniques ne servent plus à rien. On a tort de se moquer.

S'il n'y a pas d'entente intérieure sur le Brexit, c'est qu'il ne peut pas y en avoir, ou alors en catastrophe par un ultime instinct de survie collective qui n'équivaut pas à une entente. En effet, malgré la courte majorité référendaire contre l'Union de juin 2016, la société britannique est infiniment plus contradictoire que ne le laissait croire ce résultat. Des divergences économiques, régionales, culturelles, sociales, historiques traversent et souvent démentent les nombres décomptés au soir du référendum. Comme elles n'avaient pas lieu de s'exprimer dans le cadre politique ordinaire, elles fomentent leurs résistances dans l'épaisseur de la société, dans les circonscriptions, les syndicats, les associations, les paroisses, les lobbies. Si l'Union européenne a pu superficiel-lement apparaître comme le problème dont il suffisait de se débarrasser, la question de savoir dans quel monde se trouverait le Royaume une fois le problème écarté n'a jamais eu de majorité parlementaire ni même de pensée politique élaborée pour en fabriquer une. On se retrouve donc dans une situation de panique générale où les rêves et les réalités s'entrechoquent sans qu'il puisse en jaillir quelque projet acceptable pour un nombre suffisant de citoyens.

Le spectacle expose le formidable attache ment émotionnel qu'inspire cet Etat-nation qu'on donnait pour obsolète dans l'am-biance de la mondialisation. La preuve n'en est pas seulement apportée par les brexiters, ses idéologues patentés, mais par la variété de leurs adversaires qui ont chacun leur idée de leur pays, de sa place parmi les autres et qui sont prêts à payer de leur personne pour la défendre. A moins de choisir le vagabon-dage clandestin, il n'y a nulle part où exister aujourd'hui en dehors des Etats. L'appartenance nationale est donc un enjeu très puissant. Elle détermine l'image que chacun se fait de soi dans son cadre public, sa fierté ou sa honte. On s'empoigne ainsi sur la nature et le sens de l'appartenance au Royaume, sur son exclusivité ou son ouverture; sur les risques ou les avantages qu'il y a à la partager. Les désaccords déclenchent des haines pro-fondes qui ne sont pas près de s'éteindre même si, par une ultime et hasardeuse pru-dence, une poignée de députés réussit à éviter le pire.

Toute pacifique qu'elle soit, la crise britannique parinique qu'ette sont, la cirie britain-nique présente les symptômes d'une guerre civile au sens où c'est le sort de la nation qui est disputé de l'intérieur. Ce n'est pas le régime qui est en question mais ses relations extérieures, en particulier avec son principal partenaire économique, l'Union européenne. Comme le signalait un auteur dans ces pages la semaine dernière, le dogme de la souve raineté se confronte au principe de l'inté-gration économique. Un idéal abstrait mais massifremet en cause les bénéfices concrets également considérables de la participation au marché unique. La dispute se décline en centaines d'arguments qui dispersent les organisations existantes en autant de fac-tions et chapelles minoritaires à plaisir. Le Brexit, de ce point de vue, a déjà eu lieu. Mais c'est le Royaume-Uni qui s'est auto-séparé. Les dégâts sont incalculables et l'avenir s'annonce vengeur.



La 5G est-elle le Saint-Graal que l'on nous promet?

Sunrise... Joli nom en vérité pour évoquer l'aube d'un ravonnement nouveau: la 5G. La justification du développement de la 5G repose sur un trafic des données toujours plus important, ainsi que sur la rapidité accrue du transfert et de l'accès aux données Selon le site de Sunrise, «la 5G permet à un nombre illimité d'appareils de transférer aisément des données de manière simulta-née. C'en est fini des connexions lentes à internet lorsque tout le monde regarde des vidéos [édifiantes, bien sûr...] en streaming en même temps.» Bref, à l'instar de tout le reste, la 5G veut s'affranchir des limites, car «les hommes ne sont pas les seuls à commu niquer entre eux, c'est aussi le cas d'un nombre croissant de machines et d'appareils. L'internet des objets devient réalité.»

En matière d'internet des obiets, de quoi parle-t-on majoritairement? D'une nouvelle catégorie d'objets domestiques mercantiles et crétinisants, générateurs d'anthropocène, de dépendances et d'un déficit de l'utilisation de nos sens? Ou alors d'objets dont on ferait bien de se préoccuper de la portée sociale – tels les systèmes vidéo d'identification faciale –, civile et psychologique? Ou encore tueurs autonomes? Les trois mon général! Car, sait-on jamais, les laissés-pour-compte et les adolescents inquiets qui se lèvent aujourd'hui pourraient s'énerver... D'autant plus que la 5G

Il semble évident que la population serait rassurée d'être informée des études, sérieuses et indépendantes, qui attestent la totale innocuité de la 5G sur la biosphère

era également au service de l'accélération omnidirectionnelle des flux de matière, unidirectionnelle des flux financiers, ainsi que

des transactions boursières non taxées. On objectera que d'autres domaines d'appli-cation «positive», telle la médecine, bénéfi-

cieront de la puissance de la 5G. Une médecine au service des nouvelles pathologies physiques et psychiques, générées par l'accélération de tout, accélération rendue possible par l'inter-net hertzien, avec son corollaire: l'omnipré-sent smog électromagnétique dans lequel nous baignons déjà.

A propos de smog électromagnétique, il semble évident que la population serait ras-surée d'être informée des études, sérieuses et indépendantes, qui attestent la totale innocuité de la 5G sur la biosphère. L'entreprise Sunrise, first on 5G, comme l'affirme son slo-gan, sera-t-elle aussi la première à vanter l'in-nocuité de la technologie qu'elle répand?



